



**SYNDICAT C. G. T.**  
**du Personnel de Nantes Métropole**

8 rue Émile PEHANT  
44000 Nantes

☎ 02.40.99.67.66.

Fax : 02.40.99.67.65.

E-Mail : [syndicat.cgt@nantesmetropole.fr](mailto:syndicat.cgt@nantesmetropole.fr)

**C'est l'histoire de ...**

## **PRÉCARITÉ - ÉPISODE N°2**

Septembre 2007

### **Résumé de l'épisode n°1 :**

Dans l'épisode précédent, le contrat de l'agent Y a été reconduit ainsi que sa précarité ! Ses projets de vie sont toujours en suspens. Pour la CGT, la situation de l'agent « Y » aurait pu être tout autre...

### **C'est l'histoire d'un recrutement...**

La collectivité NM affirme sa volonté politique d'une gestion prévisionnelle de l'emploi intelligente. Par exemple, elle recrute par anticipation des départs à la retraite à venir des agents titulaires. Ces postes seront intégrés dans l'équipe volante, composée d'agents titulaires de catégorie C, B et A, administratifs et techniques.

L'agent Y ne répondant pas aux critères de la loi de résorption de la précarité, a pu, grâce au service concours de NM et à une formation de préparation, passer et réussir le concours correspondant au poste...

*Depuis peu à NM, un auxiliaire en poste depuis au moins un an, peut bénéficier d'une formation de préparation aux concours de la FPT. Il n'en demeure pas moins que les auxiliaires doivent affronter un parcours du combattant pour être titularisés, car les critères de la loi de résorption de la précarité sont restrictifs (Ex : comptabiliser au moins trois années à temps complet, ...). De plus, ces textes ne sont pas toujours appliqués.*

*Pour mémoire sur 1 700 000 fonctionnaires territoriaux, 500 000 sont non titulaires. Cela vous semble-t-il normal ?*

... Lauréat du concours, l'agent Y est recruté en tant que stagiaire dans l'équipe volante en prévision du départ à la retraite de l'agent 00007. Pendant quelques mois, ce dernier est heureux de lui transmettre les ficelles du métier et rassuré de savoir ses missions maintenues. En outre, les collègues de l'agent 00007 n'ont pas à assumer sa charge de travail pendant la période de recrutement qui peut être très longue. Ainsi la continuité et la qualité du service public sont perpétuées. Pour une fois, l'expression « gagnant-gagnant » prend toute sa dimension...

*Selon le statut deux agents ne peuvent pas occuper le même poste à temps complet simultanément. Grâce aux équipes volantes, le « tuilage » de poste est possible.*

... Le jour du départ à la retraite de l'agent 00007 arrive, l'agent Y formé au métier est nommé sur ce poste. Cette histoire se conclut de façon plus heureuse que l'épisode n°1 : l'agent Y sort ainsi d'une situation précaire et peut commencer sa carrière dans la FPT. Il envisage plus sereinement son avenir.

Tout d'abord la collectivité doit s'engager sur un état des lieux des postes de non titulaires existants (profils de poste et grades)

## **Pour passer de la fiction à la réalité, la CGT propose :**

- La titularisation de tous les auxiliaires.
- De cesser le recrutement de tout nouvel auxiliaire.
- La création d'un service concours afin que la collectivité maîtrise l'organisation de ses concours et de ses recrutements. Actuellement NM se repose sur le Centre de Gestion.
- La création d'équipes volantes de titulaires.
  - **Des équipes volantes pour quoi faire ?**
    - pallier aux besoins de remplacements d'agents
    - permettre le « tuilage » des postes lors des départs à la retraite
    - pour ne plus faire appel aux auxiliaires
    - Pour cesser de recourir aux prestataires privés.
  - **Des équipes volantes, comment ?**
    - avec un engagement politique fort de la collectivité
    - par voie de recrutement interne, externe, et de concours
    - avec un grade qui corresponde systématiquement au profil de poste
    - en garantissant un professionnalisme basé sur un vivier de compétences
    - en différenciant les corps de métier (pour éviter la polyvalence)
    - En limitant la période de présence au sein de l'équipe volante pour ne pas substituer une précarité de statut par une précarité de l'emploi.
  - **Des équipes volantes avec qui ?**
    - tout agent titulaire de la collectivité
    - tout grade et cadre d'emploi (administratif et technique, C, B, A)

**Selon la CGT, la gestion des emplois ne se réduit pas qu'à une logique comptable.  
La qualité des relations professionnelles et humaines détermine la qualité du service public**

**Les élus de Nantes Métropoles n'ont pas été élus uniquement pour leur capacité à gérer une collectivité mais aussi sur des « valeurs »...**

A la CGT, notre combat quotidien est axé sur le respect de valeurs « sociales et humaines ».

Nous voulons voir disparaître toute forme de précarité. Il faut cesser de penser que c'est « la fatalité ». Tout est une question de choix...et d'engagement. Nous serons résolument toujours en marche contre la précarité.

Dans nos services, il y a des auxiliaires ? Faisons-leur circuler ce tract et invitons les à prendre contact avec la CGT.

**C'est tous ensemble que nous gagnerons...**

**La CGT organise une réunion pour les auxiliaires de Nantes Métropole  
le mardi 06 novembre à 19 H - salle 8 rue Émile PEHANT -  
Locaux syndicaux de Nantes Métropole**